

MEMOIRE D'INITIATION A LA RECHERCHE EN SOINS INFIRMIERS

LIVRET DE GUIDANCE ET D'EVALUATION

Version 9 Février 2016

SOMMAIRE

Préambule	2
1.	F
INALITE DU MIRSI	3
1.1.	C
adre réglementaire	3
1.1.1.	L
'Unité d'Enseignement 3.4.S6 « Initiation à la démarche de recherche »	3
1.1.2.	L
'Unité d'Enseignement 5.6.S6 « Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles »	4
1.1.3.	L
'Unité d'Enseignement 6.2.S6 « Anglais professionnel »	4
1.2.	N
ature du travail demandé	4
2.	R
RESSOURCES MISES A DISPOSITION DE L'ETUDIANT	5
2.1.	L
e Directeur de mémoire	5
2.2.	L
es enseignements	5
2.2.1.	L
es unités d'enseignements	5
2.3.	M
oyens mis à disposition de l'étudiant	6
2.3.1.	L
a guidance	6
2.3.2.	C
ommission de validation des sujets	6
2.3.3.	A
utres ressources	7
3.	E
VALUATION DU MIRSI	8
3.1.	R
emise du document écrit	8
3.2.	S
outenance	8
3.3.	E
valuation	9
3.3.1.	
Principes généraux à respecter par les jurys pour l'évaluation	9
3.4.	S
ituations particulières	10
3.4.1.	C
as d'absences	10
3.4.2.	C
as de plagiat	11
4.	S
TRUCTURE INDICATIVE DU DOCUMENT ECRIT	12

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

4.1.	C
ontenu	12
4.2.	N
ormes de présentation	12
5.	G
LOSSAIRE	13
5.1.	C
heminement	13
5.2.	S
ituation(s) d'appel	13
5.3.	A
nalyse de situation	13
5.4.	C
ontextualisation	13
5.5.	Q
uestionnement de départ	13
5.6.	P
roblématisation	13
5.7.	P
roblématique	14
5.8.	O
bjet de recherche	14
5.9.	H
ypothèse de recherche	14
5.10	Question de recherche	14
5.11	Discussion, ouverture, conclusion	14
6.	A
NNEXES	16

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

PREAMBULE

Ce livret de guidance et d'évaluation émane d'une réflexion collective menée au sein d'un groupe régional représentatif des instituts, en partenariat avec l'ARS de Bretagne et la DRJSCS. Il est destiné aux étudiants, aux formateurs, aux guidants et aux jurys.

Il répond à une volonté partagée par l'ensemble des acteurs de la formation en soins infirmiers et leurs autorités de tutelle, d'aboutir à un document finalisé permettant d'harmoniser les pratiques de suivi et d'évaluation du Mémoire d'Initiation à la Recherche en Soins Infirmiers en région BRETAGNE.

Au travers d'une approche compréhensive des situations, s'appuyant sur des fondements scientifiques, l'étudiant s'inscrit dans une démarche d'initiation à la recherche en soins et participe ainsi à l'évolution des pratiques.

Le MIRSI témoigne d'une évolution des apprentissages de l'étudiant, d'une aptitude à la rédaction, d'une intégration progressive des acquis et d'une consolidation des savoirs. Il permet à l'étudiant d'argumenter son positionnement professionnel.

« (...) la recherche est considérée comme l'un des quatre domaines d'activité en soins infirmiers au côté de la pratique, de la formation et de l'encadrement ».

Christophe DEBOUT

Soins n°748 Septembre 2010 p.58

Les soins infirmiers : une profession, une discipline, une science.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

1 FINALITÉ DU MIRSI

Le référentiel de formation (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier) précise dans les finalités de la formation que « l'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé... ».

Les unités d'intégration sont définies comme portant « sur l'étude de situations de soins ou de situations cliniques... » qui doivent « permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances... ».

Le MIRSI contribue à l'acquisition des compétences 7 et 8 :

7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.

8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Titre III de l'arrêté du 31 juillet 2009 - Article 60 : les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre six sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les conventions de partenariat entre les IFSI, les universités et la région, précisent que dans le cadre des enseignements placés sous leur responsabilité, les IFSI sollicitent les universités pour assurer certaines interventions prévues dans l'initiation à la recherche (domaine des sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes).

Le travail demandé permet d'évaluer les UE 3.4.S6, 5.6.S6 et 6.2 S6. (annexes II, III, IV)

1.1.1 L'UNITE D'ENSEIGNEMENT 3.4.S6 « INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE »

Modalités d'évaluation : Travail écrit de fin d'études.

Critères d'évaluation :

- Définition de l'objet de recherche
- Intérêt du sujet pour la profession
- Cohérence entre l'objet de l'étude, les méthodes et les outils
- Richesse des sources documentaires
- Pertinence de l'analyse.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

1.1.2 L'UNITE D'ENSEIGNEMENT 5.6 .S6 « ANALYSE DE LA QUALITE ET TRAITEMENT DES DONNEES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES »

Modalités d'évaluation : Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel.

Critères d'évaluation :

- Pertinence des données recherchées
- Pertinence dans l'étude du problème
- Clarté de la construction du cadre et de la démarche d'analyse
- Cohérence dans les conclusions de l'analyse.

1.1.3 L'UNITE D'ENSEIGNEMENT 6.2 S6 « ANGLAIS PROFESSIONNEL »

Modalités d'évaluation : Rédaction de l'abstract du travail de fin d'études.

Critères d'évaluation :

- Justesse du vocabulaire.

1.2 NATURE DU TRAVAIL DEMANDE

Le mémoire est un travail écrit, individuel, obligatoire dans les formations paramédicales de grade licence.

Il s'agit de réaliser un **travail réflexif, méthodique et rigoureux à partir d'une situation en lien avec la profession infirmière.**

C'est un travail d'**initiation à la recherche** de **20 à 30 pages maximum**, hors bibliographie et annexes.

L'étudiant est amené à problématiser de façon singulière une situation professionnelle, à rassembler des données empiriques et théoriques, à les analyser, à les mettre en relation, leur donner du sens, et à traduire le cheminement de sa réflexion.

La réflexivité est la capacité d'un praticien à prendre sa propre pratique ou les situations rencontrées au cours de sa pratique comme objet de réflexion.

Le travail s'appuie sur des thèmes ou des situations professionnelles mettant en jeu la pratique infirmière. Le processus cherche à décrire les phénomènes observés, à les explorer, à établir les relations existantes entre les phénomènes et tente de donner des éléments de compréhension relevant des :

- Sciences humaines et sociales, du droit
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences et techniques infirmières

Le MIRSI s'inscrit dans une démarche de professionnalisation de l'étudiant et de développement de la recherche en soins infirmiers (niveau initiation à la recherche).

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

2 RESSOURCES MISES A DISPOSITION DE L'ÉTUDIANT

2.1 LE DIRECTEUR DE MEMOIRE

Il assure la guidance du travail de l'étudiant. Il est garant de l'application des textes réglementaires et du respect des règles éthiques et déontologiques dans la conduite d'une démarche de recherche (autorisations préalables à l'enquête exploratoire, garanties de confidentialité dans les modalités de transmission des informations).

Il a pour rôle de :

- Susciter le questionnement de l'étudiant en vue de faciliter son cheminement
- Assurer l'accompagnement de l'étudiant dans la méthodologie de la démarche de recherche
- Guider à partir de documents écrits produits par l'étudiant, sans intervenir dans la rédaction finale du document
- Conseiller l'étudiant dans sa recherche documentaire
- Orienter l'étudiant vers des personnes ressources (documentaliste, expert...)
- Rappeler le respect de l'échéancier
- Assurer auprès de chaque étudiant les heures de guidance prévues par le projet pédagogique
- Assurer une traçabilité de chacune des guidances dans 1 document destiné à l'étudiant et au guidant
- Valider la question de départ et les outils de l'enquête exploratoire
- Valider l'orientation de la phase de problématisation
- Selon le nombre d'évaluateurs, le directeur de mémoire peut en faire partie.

2.2 LES ENSEIGNEMENTS

2.2.1 LES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les UE 3.4 S4, 3.4 S6 et 5.6 S6 doivent permettre à l'étudiant une appropriation de la démarche d'initiation à la recherche à travers les modalités pédagogiques mises en œuvre.

Le mémoire valide les UE : 3.4 S6, 5.6 S6 et 6.2 S6.

Dès le semestre 1, le processus d'initiation à la recherche est amorcé par les enseignements, l'analyse des pratiques professionnelles et l'étude d'articles de recherche en soins infirmiers.

Les TD des UE d'intégration mis en place développent la réflexivité et favorisent le questionnement chez l'étudiant.

Les fiches pédagogiques des UE pré citées sont présentées en annexes I, II, III et IV.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

2.3 MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT

2.3.1 LA GUIDANCE

La guidance peut être collective et/ou individuelle.

Trois à quatre guidances collectives, au minimum, organisées à partir du semestre 4 :

- La première se situe à la suite des enseignements d'initiation à la méthodologie de recherche. Elle a pour finalité de définir un premier sujet de recherche
- La deuxième a pour but de préciser le sujet de recherche et d'évaluer l'avancement des lectures
- Les autres guidances visent à accompagner le groupe d'étudiants sur les différentes étapes d'initiation à la méthodologie de recherche
- Elles sont animées de préférence par un binôme de formateurs guidants
- Chaque groupe est composé de 10 à 15 étudiants.

En fonction du nombre de guidances collectives, chaque étudiant pourra bénéficier de 2 à 5 heures de guidance individuelle.

Toute guidance est tracée dans le document type en annexe V.

2.3.2 COMMISSION DE VALIDATION DES SUJETS

Préalablement à la commission de validation des sujets et au plus tard à l'issue de la 2^{ème} guidance collective, l'étudiant remet un document qui va permettre la validation du thème du MIRSI.

Ce document comprend (Annexe V) :

- Le sujet et/ou le thème et/ou la situation interpellant l'étudiant
- L'intérêt et le début du questionnement de l'étudiant
- Le lien avec les soins infirmiers.

Le document est soumis à une commission de validation du sujet. Elle est composée au minimum de 2 formateurs.

La commission renseigne la fiche de validation (annexe V).

En cas de non validation du thème, la commission précise à l'étudiant les axes de travail et les modalités d'une nouvelle présentation. La commission est à nouveau réunie pour une étude du nouveau document dans un délai préconisé de quinze jours.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

- Le groupe des étudiants
- Toute personne experte et/ou ressource sur le sujet
- Les centres de documentation
- Le temps de travail personnel (160 heures) dont temps de Travail Personnel Guidé (TPG)
- Le livret de guidance et d'évaluation
- L'échéancier, remis à l'étudiant dès le début de la guidance.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

3 ÉVALUATION DU MIRSI

Le MIRSI sert de support à l'évaluation des UE 3.4 S6, 5.6 S6 et 6.2 S6.

Les évaluations des UE 3.4 S6 et 5.6 S6 sont assurées par des professionnels infirmiers :

Les préconisations nationale et régionale concernant le nombre d'évaluateurs est d'au moins deux professionnels et de préférence un cadre formateur de l'institut en soins infirmiers et un infirmier qui a un intérêt pour la recherche en soins infirmiers.

Les évaluateurs sont informés des modalités d'évaluation du MIRSI.

L'UE 6-2 S6 est évaluée par une personne qualifiée en anglais.

3.1 REMISE DU DOCUMENT ECRIT

Les modalités de restitution du document sont établies sur la base d'une procédure propre à chaque IFSI.

A la restitution de l'écrit, chaque étudiant signe une attestation de non plagiat.

L'attestation originale est remise à l'Institut et archivée dans le dossier scolaire de l'étudiant, une copie est insérée en 2^{ème} page du MIRSI.

Sont attendus au minimum :

- 2 exemplaires imprimés et reliés du MIRSI
- 1 exemplaire supplémentaire de la 4^{ème} de couverture à destination du professeur d'anglais
- 1 exemplaire numérique

3.2 SOUTENANCE

Les consignes de bon fonctionnement des épreuves orales :

La date de soutenance est connue de l'étudiant au minimum deux semaines avant l'épreuve.

Les 2 évaluateurs s'accordent avant la soutenance sur les notes définitives de l'écrit.

Le formateur-évaluateur rappelle les modalités de l'épreuve et du déroulement de la soutenance. Il régule l'ensemble de la séance.

Présentation :

Les examinateurs se présentent en indiquant leur nom et leur fonction dans le groupe d'examineurs, ils rappellent au candidat les modalités et la durée de l'entretien et l'invitent à se présenter.

Animation :

Chaque examinateur doit s'exprimer et questionner le candidat

Les examinateurs sont invités à équilibrer leur prise de parole, à reformuler leurs questions si la réponse du candidat leur paraît insuffisante. Les questions doivent faciliter l'expression du candidat, sur l'ensemble des capacités attendues dans le domaine de compétence concerné. Le but de l'entretien est de permettre l'expression du candidat pour pouvoir évaluer les compétences acquises.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Lors de l'entretien les examinateurs ne doivent pas formuler ou laisser apparaître au candidat leur évaluation dans le cadre du respect de la confidentialité des débats.

L'étudiant se présente et expose son travail pendant 10 à 15 minutes avec le support de son choix.

Les échanges débutent et se déroulent sur une durée de 30 à 45 minutes.

Au total, l'épreuve ne doit pas excéder 1 heure.

Si le règlement intérieur de l'institut l'autorise :

La soutenance peut être publique. Elle est ouverte aux personnes intéressées par le thème traité, après accord du candidat.

La liste des personnes invitées à la soutenance, signée de l'étudiant, aura, au préalable, été transmise au centre de formation. Ces auditeurs n'interviennent pas durant l'ensemble de l'épreuve (au plus 10 personnes) et sont placés derrière l'étudiant.

3.3 ÉVALUATION

A l'issue de la soutenance, les évaluateurs délibèrent en l'absence de l'étudiant. Ils notent leurs observations en regard de chaque partie de la grille, rédigent un rapport argumenté en cas de note inférieure à la moyenne et se réfèrent à l'échelle de notation indicative pour que la note proposée corresponde bien au barème établi / aux critères d'évaluation afin de viser à l'harmonisation des notes posées. (Annexe VII)

Les notes de l'écrit et de l'oral ainsi que les appréciations ne sont pas communiquées à l'étudiant avant le jury final. Les évaluations ne sont définitives qu'à l'issue du jury plénier.

Il est préconisé une réunion entre les évaluateurs à mettre en place en fonction de l'organisation, par exemple, à l'issue de chaque ½ journée ou journée d'argumentation, afin d'harmoniser les évaluations proposées et d'assurer une cohérence entre les notes et les appréciations dans le souci d'une équité de traitement des candidats. Ce qui facilite les délibérations du jury final.

Chaque UE concernée est évaluée sur 20 points : annexe VI

3.3.1 PRINCIPES GENERAUX A RESPECTER PAR LES JURYS POUR L'EVALUATION

L'égalité de traitement des candidats : respect du temps imparti pour chacun des candidats durant les épreuves, et objectivité de l'évaluation.

Le respect des candidats.

L'indépendance et l'impartialité des examinateurs : l'appréciation des dossiers et de leurs soutenances s'appuie sur les indicateurs des grilles d'évaluation, lesquels sont issus du référentiel de compétences.

Le 2^{ème} évaluateur ne doit pas faire partie des personnes « enquêtées », ni de l'organisme financeur de l'étudiant.

L'obligation de réserve s'impose à tous. La confidentialité des débats : les membres de jury sont tenus à une clause de confidentialité.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

La thématique choisie par le candidat pour son travail de recherche n'est pas susceptible de le pénaliser lorsque ce choix a été validé par la commission de choix des sujets.

Les critères d'évaluation et l'échelle de notation du mémoire (en annexe VI) :

Les grilles d'évaluation /objectifs des épreuves permettent de vérifier les capacités du candidat en lien avec les critères du référentiel.

Il s'agit de porter une appréciation qualitative sur la prestation (écrite et orale) du candidat, au regard de cette grille indicative.

Les évaluateurs proposent une note chiffrée qui fait l'objet d'un examen en commission d'harmonisation.

Cette note est transmise au jury final qui détermine la note définitive.

L'échelle de notation est un outil de référence pour harmoniser les notations. (Annexe VII)

Il faut insister sur le travail de co-évaluation et sur le principe qu'aucune note n'est finalisée avant l'accord entre examinateurs.

Le candidat est **novice** dans la profession. Les attendus lors de l'évaluation doivent être posés à ce niveau.

Pour l'évaluation d'une soutenance, **l'écrit doit être évalué indépendamment de l'oral**, en considérant que les prestations puissent être différentes et en utilisant l'intégralité de l'échelle de notation.

Les notes inférieures à la moyenne doivent être argumentées. Cette argumentation est portée à la connaissance des membres de jury final afin d'étudier la possibilité d'une validation.

La moyenne doit être obtenue pour valider son mémoire.

Même si les évaluateurs du mémoire ont établi une proposition de note, il appartient au jury final de statuer

La question de la posture professionnelle immédiate du candidat et de la validation incombe au jury final si besoin, à la lecture du parcours global de l'étudiant, comme pour les autres UE du semestre 6.

3.4 SITUATIONS PARTICULIERES

3.4.1 CAS D'ABSENCES

Le candidat qui ne remet pas son mémoire à la date fixée ou qui est absent à la soutenance n'est pas présenté au jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier. . Cf article 60 de l'arrêté du 31 juillet 2009.

La session du semestre 6 sera cependant comptabilisée. Cf article 53 même arrêté.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Tout document comportant plus de 20% de texte recopié et non référencé, est considéré comme un plagiat.

En cas de doute, le guidant peut utiliser un logiciel de vérification. Si le plagiat est avéré, les évaluateurs en joignent la preuve au rapport argumenté.

En cas de recopiage d'une partie (plusieurs pages) ou de tout le travail d'un autre auteur, la note zéro est attribuée à l'ensemble de l'épreuve, lors du jury final. Quelle que soit la note proposée par les évaluateurs, c'est le jury final qui décide d'attribuer la note de 0.

En cas de non-respect des règles de citation des références bibliographiques (ni guillemets ni renvoi à un auteur mais sources mentionnées en bibliographie), la note zéro est attribuée au critère concerné.

Le respect du droit d'auteur, le plagiat et la contrefaçon, d'après le Code de la Propriété Intellectuelle stipule :

Un plagiat, ou copie, est un délit de contrefaçon. Il est régi par les articles suivants :

Art. L 335-2 "Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon ; et toute contrefaçon est un délit." (...)

Art. L 335-3 "Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi."(...)

Ce délit est puni d'une lourde amende et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite (numérisation, copier à partir d'une page Internet...).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article Art. L 122-4.). À défaut de l'autorisation préalable de l'auteur, il y aura contrefaçon.

Avant toute utilisation de documents, photos, peintures, ou autres productions d'auteurs, l'étudiant doit s'assurer de l'autorisation de les utiliser auprès de son institut.

L'institut applique les procédures disciplinaires. Le plagiat est une faute susceptible de conduire l'étudiant en conseil de discipline.

Cf. annexe VIII (Attestation sur l'honneur).

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

4 STRUCTURE INDICATIVE DU DOCUMENT ECRIT

4.1 CONTENU

L'initiation à la recherche doit comporter : une introduction, une définition de la problématique, une méthodologie, une analyse et un commentaire.

La situation de départ

L'émergence du questionnement

La recherche documentaire

Le cadre conceptuel

L'outil de l'enquête

L'enquête de terrain

L'analyse

La discussion

La question de recherche

Conclusion du travail

4.2 NORMES DE PRESENTATION

Le MIRSI sera présenté conformément aux normes AFNOR.Z44-005 et Z44-005-2 du 3 janvier 2009 : annexe VIII

Concernant :

- Les aspects formels
- Les aspects structurels
- Les aspects bibliographiques :
 - les normes APA sont préconisées (Association des Psychologues Américains). Elles sont fréquemment utilisées par l'université et leur usage est aisé par les étudiants (insertion automatique sous WORD 2007, 2010 et 2013).

OU

- Le système HARVARD.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

5 GLOSSAIRE

5.1 CHEMINEMENT

Il s'agit de passer d'une intuition, d'une opinion à propos de phénomènes observés, à des points de vue argumentés, formalisés et qui se réfèrent à des cadres théoriques explicites, à des concepts et à des relations entre ces concepts. Cette démarche a pour fonction de remettre en question ses représentations, ses opinions et d'introduire de la distance. Ce cheminement a pour enjeu de se détacher de ses positions immédiates à propos d'évènements particuliers.

5.2 SITUATION(S) D'APPEL

C'est un phénomène, une situation, un événement qui questionne, interpelle et/ou étonne.

5.3 ANALYSE DE SITUATION

Cette analyse fait référence à une situation professionnelle. Elle étudie plus particulièrement la contextualisation de cette situation proprement dite. C'est une étude systématique qui identifie les éléments

5.4 CONTEXTUALISATION

« Démarche qui consiste à mettre en relation une action, un fait avec les circonstances historiques, sociales, artistiques, etc., dans lesquelles ils se sont produits ». (Larousse 2010).

5.5 QUESTIONNEMENT DE DEPART

La question de départ inaugure la construction de l'objet de recherche. Elle permet de formaliser les idées, les intuitions de l'apprenti chercheur. Elle oriente les lectures et évite de se disperser.
Elle est évolutive. Elle engage le processus de problématisation.

5.6 PROBLEMATISATION

C'est un processus qui permet de passer d'une question de départ à une hypothèse de recherche ou à une question de recherche. La problématisation procède par étapes successives d'exploration des possibles et des choix d'options. Elle se décline comme suit :

- Références : théoriques et conceptuelles
- Méthodes : enquêtes exploratoires, analyse de documents, élaboration d'outils (tel que le guide d'entretien...). A ne pas confondre avec problématique.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

5.7 PROBLEMATIQUE

Elle est le résultat écrit de la problématisation. C'est la formalisation du cheminement et des orientations prises par l'étudiant. Elle permet de circonscrire l'objet de la recherche et aboutit à la formulation d'une question de recherche et/ou d'une hypothèse.

5.8 OBJET DE RECHERCHE

Il s'élabore progressivement à partir d'une question. C'est une interaction entre différentes étapes plutôt qu'une suite linéaire entre des étapes distinctes et indépendantes. Il s'agit de délimiter le champ de la recherche au regard d'un cadre de référence énoncé, d'expliquer des sensibilités diverses qui font privilégier telle approche plutôt qu'une autre. Ce cheminement permet de passer du sens commun au fait scientifique.

5.9 HYPOTHESE DE RECHERCHE

C'est une affirmation « un énoncé formel qui prédit la ou les relations attendues entre deux ou plusieurs variables. C'est une réponse plausible au problème de recherche » (FORTIN, 1996) « Affirmation (ou proposition) provisoire de réponse à une question posée » (ENYOUUMA, 1998)

5.10 QUESTION DE RECHERCHE

Énoncé interrogatif, clair (précis, univoque et concis) qui identifie les concepts, spécifie la population cible et suggère une investigation empirique (faisable). Une question de recherche est toujours construite scientifiquement.

5.11 DISCUSSION OUVERTURE CONCLUSION

La **conclusion du mémoire** doit notamment être directement liée à l'introduction et à la problématique du mémoire.

Elle doit se terminer sur une ouverture, une réflexion qui permettrait de pousser encore davantage la réflexion

La conclusion, comme son nom l'indique, clos le mémoire, elle est le point final du travail et doit donner l'envie d'aller voir plus loin dans le sujet traité.

Dans la conclusion, on doit retrouver plusieurs éléments:

- Le rappel de la problématique
- Le rappel de la méthodologie employée
- Le rappel des principaux résultats trouvés
- Le rappel des limites et des ouvertures possibles

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

« Le Travail de Fin d'Etudes ne doit pas être un exercice de style de fin de formation, mais une préparation à rentrer dans une démarche de recherche.

Il est un premier pas vers un entraînement à la réalisation d'études et de travaux de recherche dans le domaine des soins, de publication à usage des pairs et/ou d'autres professionnels de santé.

Il représente une première contribution au patrimoine collectif des sciences infirmières. »

Marie-Thérèse WEBER : Directrice de l'IFSI / IFAS des Hospices Civils de Lyon jusqu'en 2008

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

ANNEXES

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

SOMMAIRE

Annexe I :	
2.2.2 Unité d'enseignement 3.4 S4 : Initiation à la démarche de recherche	18
 Annexe II :	
2.2.3. Unité d'enseignement 3.4 S6 : Initiation à la démarche de recherche	19
 Annexe III :	
2.2.4 Unité d'enseignement 5.6 S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	20
 Annexe IV :	
2.2.5 Unité d'enseignement 6.2 S6 : Anglais.....	21
 Annexe V :	
Traçabilité des guidances :	
•.....	D
ocument de présentation du sujet.....	22
•.....	V
alidation du sujet	23
•.....	G
uidances de 1 à 5.....	24
•.....	F
iche d'appréciation de la guidance par le directeur de mémoire	29
 Annexe VI :	
Grilles d'évaluation de l'unité d'enseignement 3.4 S6	30
Grilles d'évaluation de l'unité d'enseignement 5.6 S6	32
Grilles d'évaluation de l'unité d'enseignement 6.2 S6	34
 Annexe VII :	
Fiche argumentaire en cas de note inférieure à la moyenne	35
Echelle de notation indicative globale	36
 Annexe VIII :	
Attestation de non plagiat	37
Note relative aux conséquences des fraudes commises pendant les épreuves de certification, notamment les plagiats	38
Code de la propriété intellectuelle.....	41

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Annexe VIII :

Normes de présentation.....	42
Guides de rédaction de bibliographie.....	50

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Annexe I

2.2.2 UNITE D'ENSEIGNEMENT 3.4.S.4 : INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	
Semestre : 4	Compétence : 8
• CM : 20 heures	TD : 15 heures TP : 15 heures
ECTS : 2	
Pré-requis UE 3.1.S1 et UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière.	
Objectifs : Identifier les ressources documentaires scientifiques dans le domaine des soins et de la santé, Expliciter l'utilisation des méthodes quantitatives et qualitatives dans le domaine de la recherche, Expliciter l'intérêt d'une démarche de recherche dans le domaine des soins et de la santé, Analyser les résultats d'une étude de recherche dans le domaine des soins et de la santé et argumenter les outils utilisés.	
Éléments de contenu Les fondements de la recherche, la notion de paradigme, ... La recherche sur l'homme, les enjeux, les limites, questions légales, questions éthiques, Les méthodologies spécifiques de la recherche, quantitatives et qualitatives, descriptives, expérimentales, ... La méthodologie et les outils de la recherche, échantillonnage, observations, hypothèses, variables, L'analyse de résultats de recherche (utilisation de données probantes, Evidence Based Nursing...), La démarche de construction d'une étude ou d'un travail de recherche professionnelle, L'utilisation de méthodes statistiques, La présentation des résultats de la recherche.	
Recommandations pédagogiques : Cet enseignement d'initiation à la démarche de recherche vise à situer toute démarche de recherche dans le contexte précis de la recherche dans le monde d'aujourd'hui. L'étudiant doit comprendre les buts de la recherche, les démarches utilisées et doit être capable de lire et d'utiliser des résultats de recherche. Cet apprentissage lui servira, notamment, à concevoir une démarche plus structurée lors de la construction de son travail de mémoire centré sur l'étude d'une question professionnelle.	Modalités d'évaluation Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche Critères d'évaluation Identification des étapes de la démarche de la recherche Explicitation de la méthode et des outils utilisés

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Annexe II

2.2.3 UNITE D'ENSEIGNEMENT 3.4.S.6 : INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE		
Semestre : 6		Compétence : 8
CM : 20 heures	TD : 10 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche.		
Objectifs Expliciter les liens existant entre la théorie, la recherche, et l'évolution de la pratique infirmière, Repérer les modes d'organisation de la recherche, Repérer des éléments de veille professionnelle dans le domaine de la recherche en soins infirmiers, Utiliser le questionnement de la recherche pour la réalisation d'un travail d'intérêt professionnel.		
Eléments de contenu La recherche infirmière en France et dans le monde (historique, communauté scientifique, organisation, communication, résultats, publications...), L'utilisation des résultats de recherche sur la pratique infirmière, La recherche clinique, état des lieux en France et dans le monde, Les laboratoires de recherche, leur rôle, leur fonctionnement,		
Les métiers de la recherche, Le rôle des infirmiers en recherche médicale et clinique, les essais thérapeutiques, ... L'évaluation par les pairs, L'étude d'une question professionnelle et l'utilisation d'une démarche de questionnement.		
Recommandations pédagogiques : Cet enseignement vise à compléter celui de l'UE 3.4.S4 en situant la position des infirmiers au sein des travaux de recherche scientifique. L'étudiant sera capable de retrouver seul des éléments actualisés sur la pratique professionnelle quand ce sera nécessaire. Il pourra poser une problématique et construire un questionnement précis permettant l'exploration d'une question.	Modalités d'évaluation Travail écrit, mémoire de fin d'études Critères d'évaluation Définition de l'objet de recherche, Intérêt du sujet pour la profession, Cohérence entre l'objet de l'étude et les méthodes et outils, Richesse des sources documentaires, Pertinence de l'analyse.	

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	--

Annexe III

2.2.4 UNITE D'ENSEIGNEMENT 5.6.S6 ANALYSE DE LA QUALITE ET TRAITEMENT DES DONNEES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES		
Semestre : 6		Compétences : 7 et 8
CM : 0 heure	TD : 40 heures	TP : 160 heures
ECTS : 8		
<p>Pré-requis UE 4.5.S2 ; UE 4.6.S4 Soins infirmiers et gestion des risques UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques UE 1.3.S4 Législation, éthique et déontologie UE 3.4.S4 et UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche</p>		
<p>Objectifs Formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle, Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels, Analyser sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques, Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité, Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement, Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées, Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles, Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre, Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite.</p>		
<p>Eléments de contenu Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement des semestres S1, S2, S3, S4, S5, S6.</p>		
<p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les situations étudiées sont choisies en lien avec les travaux des étudiants pour leur mémoire.</p> <p>L'étudiant devra analyser une question relevant des soins, la mettre en problème, l'explorer, en faire une étude critique, formuler des hypothèses voire des propositions de solutions ou de poursuite de l'exploration.</p>	<p>Modalités d'évaluation Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel</p> <p>Critères d'évaluation Pertinence des données recherchées Pertinence dans l'étude du problème Clarté de la construction du cadre et de la démarche d'analyse Cohérence dans les conclusions de l'analyse</p>	

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	--

Annexe IV

2.2.5 UNITE D'ENSEIGNEMENT 6.2 ANGLAIS	
Semestre : 1 à 6	
CM : 0 heure	TD : 60 heures TP : 190 heures
ECTS : 10	
Pré-requis	
<p>Objectifs Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins Etudier et utiliser des articles professionnels en anglais</p>	
<p>Eléments de contenu Vocabulaire professionnel courant dans le domaine de la santé et des soins Expression anglaise dans le domaine de la santé et des soins Lecture et traduction d'articles professionnels Lecture de documents (fiches, procédures, ...)</p>	
<p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Cette UE vise à donner à l'étudiant des bases d'anglais dans le domaine de la santé et des soins.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>S1 : présence et participation active</p> <p>S2 : présence et participation active</p> <p>S3 : épreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant</p> <p>S4 : traduction écrite ou orale en français d'un article professionnel</p> <p>S5 : présentation en anglais d'un article professionnel</p> <p>S6 : rédaction de l'abstract du travail de fin d'étude</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Justesse du vocabulaire</p>

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

Annexe V Traçabilité des guidances

DOCUMENT DE PRESENTATION DU SUJET OU THEME OU SITUATION DU MIRSI

Nom :	PROMOTION :
Prénom :	
Thème de recherche (le nommer)	
Présentation synthétique du sujet de la recherche	
Enquête : Méthode, outil, Population/lieu/temps (les citer)	
Ressources (stages, personnes, lectures) (les citer)	
Ce qui ne sera pas étudié	
La question de départ (la nommer)	
Présentation synthétique de la ou des situations d'appel	
Vos motivations et centres d'intérêts pour le thème de recherche (les citer)	
Vos questionnements au sujet du thème de recherche choisi	

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

VALIDATION DU SUJET PAR LA COMMISSION D'EVALUATION			
Nom :			
Prénom :			
Sujet/Thème et ou Situation :			
Critères de validation	Validation		Commentaires
	Oui	Non	
Intérêt professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Champ d'exercice infirmier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Faisabilité (lieux, population cible, lectures, stages, ressources...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Intérêt de l'étudiant pour le sujet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emergence du questionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equilibre entre engagement et distanciation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La thématique s'inscrit dans une démarche d'initiation à la recherche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Clarté de l'argumentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Suggestions de la commission :			
Date de la commission :			
Composition :		Signatures :	

L'original de ce document est conservé dans le dossier pédagogique de l'étudiant. Une copie
 lui est remise.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

Guidance N°1 Partie à remplir par l'étudiant	
Date et durée :	
Avancée du travail. Difficultés, lectures.	
Objectif(s) et/ou attentes de l'étudiant	
Synthèse de la guidance	
Conseils du Directeur de mémoire	
Signature du Directeur de mémoire:	Signature de l'étudiant :

L'original de ce document est conservé par le Directeur de mémoire. Une copie est remise à l'étudiant.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Guidance N°2 Partie à remplir par l'étudiant	
Date et durée :	
Avancée du travail. Difficultés, lectures.	
Objectif(s) et/ou attentes de l'étudiant	
Synthèse de la guidance	
Conseils du Directeur de mémoire	
Signature du Directeur de mémoire :	Signature de l'étudiant :

L'original de ce document est conservé par le Directeur de mémoire. Une copie est remise à l'étudiant.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Guidance N°3 Partie à remplir par l'étudiant	
Date et durée :	
Avancée du travail. Difficultés, lectures.	
Objectif(s) et/ou attentes de l'étudiant	
Synthèse de la guidance	
Conseils du Directeur de mémoire	
Signature du directeur de mémoire :	Signature de l'étudiant :

L'original de ce document est conservé par le Directeur de mémoire. Une copie est remise à l'étudiant.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Guidance N°4 Partie à remplir par l'étudiant	
Date et durée :	
Avancée du travail. Difficultés, lectures.	
Objectif(s) et/ou attentes de l'étudiant	
Synthèse de la guidance	
Conseils du Directeur de mémoire	
Signature du Directeur de mémoire :	Signature de l'étudiant :

L'original de ce document est conservé par le Directeur de mémoire. Une copie est remise à l'étudiant.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Guidance N°5 Partie à remplir par l'étudiant	
Date et durée :	
Avancée du travail. Difficultés, lectures.	
Objectif(s) et/ou attentes de l'étudiant	
Synthèse de la guidance	
Conseils du Directeur de mémoire	
Signature du Directeur de mémoire :	Signature de l'étudiant :

L'original de ce document est conservé par le Directeur de mémoire. Une copie est remise à l'étudiant.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Fiche d'appréciation de la guidance par le directeur de mémoire

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER : FICHE D'APPRECIATION DE LA GUIDANCE PAR LE DIRECTEUR DE MEMOIRE

Cette fiche est remplie à la fin de la guidance, avant la remise des mémoires.

Elle figurera dans le livret de l'étudiant et sera éventuellement consultée lors du jury plénier

Nom du Directeur de Mémoire :

Date :

Nom et Prénom du candidat :

Promotion :

Titre du mémoire :

Respect des engagements par rapport au cadre du travail	
Cheminement de l'étudiant / Construction du mémoire	

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Annexe VI

Grille d'évaluation de l'UE 3.4 S6 ECRIT-

MIRSI « Mémoire d'initiation à la recherche en soins infirmiers »

NOM et PRENOM de l'ETUDIANT :

Date:

Critères	Indicateurs	Commentaires	Points
Définition et construction de l'objet de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - le sujet est présenté de façon précise soit à partir d'une situation clinique rencontrée par l'étudiant ou d'un thème relevant des soins infirmiers. - le questionnement initial de l'étudiant est exposé. - le cheminement de l'étudiant apparaît tout au long du travail 		/7 pts
Intérêt du sujet pour la profession.	<ul style="list-style-type: none"> - le sujet participe à la construction professionnelle de l'étudiant - le choix du sujet est argumenté au regard de l'intérêt professionnel 		/2 pts
Cohérence entre l'objet de l'étude et les méthodes et outils	<ul style="list-style-type: none"> - les lectures sont choisies en lien avec le sujet - les entretiens exploratoires sont en cohérence avec le sujet 		/4 pts
Richesse des sources documentaires	Au regard de la recherche, l'ensemble des références théoriques et/ou conceptuelles est : <ul style="list-style-type: none"> - cohérent - pertinent - suffisant 		/4 pts
Pertinence de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse des lectures et entretiens exploratoires est effective, structurée et distanciée. - elle participe avec la discussion à la construction de la question ou hypothèse de recherche. 		/3 pts
Total			/20 pts
Normes de présentation	Si non-respect des : <ul style="list-style-type: none"> - normes de présentation du travail écrit : - références bibliographiques <i>décote jusqu'à - 2 points</i>		
Note finale			/20 pts

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

Appréciation générale :

date :

Nom et prénom du jury professionnel :

signature :

Nom et prénom du jury formateur :

signature :

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Grille d'évaluation de l'UE 5.6 S6 - ECRIT/ARGUMENTATION DU MIRSI

« Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles »
Compétences 7 et 8

NOM et PRENOM de l'ETUDIANT :

Date :

Critères	Indicateurs	Commentaires	Points
Pertinence dans l'étude du problème	Le raisonnement est conduit et présenté avec objectivité		/2 pts
Clarté de la construction du cadre et de la démarche d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Le fil conducteur de la réflexion de l'étudiant apparait. - l'analyse des lectures et entretiens est présentée. - il existe une articulation pertinente entre les différentes parties. 		/4 pts
Argumentation du MIRSI	<ul style="list-style-type: none"> - l'exposé oral est structuré et respecte le temps imparti - le cheminement depuis le début de la recherche est explicité - l'argumentation est pertinente et le vocabulaire utilisé est précis et professionnel - une distanciation au regard de l'écrit est amorcée 		/6 pts
Cohérence dans les conclusions de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - les conclusions sont explicitées de façon logique - le cheminement aboutit à un objet de recherche - l'objet de recherche conduit à une question ou une hypothèse de recherche cohérente et pertinente 		/4 pts
Positionnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - la projection professionnelle est envisagée dans le respect de la déontologie le processus de professionnalisation est consolidé 		/4 pts
Total			/20 pts
Normes de présentation	Si non-respect des règles d'orthographe et de syntaxe. Ou si vocabulaire non professionnel <i>Décote jusqu'à - 2 points</i>		
Total			/20 pts

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	--

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Grille d'évaluation de l'UE 5.6 S6 - ECRIT/ARGUMENTATION DU MIRSI
« Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles »
Compétences 7 et 8

EVALUATION DU MEMOIRE ET ARGUMENTATION ORALE

NOM et PRENOM de l'ETUDIANT :

Promotion :

Date :

Heure de début :

Heure de fin :

Synthèse de l'appréciation du MIRSI :

Nom et prénom du jury professionnel :

signature :

Nom et prénom du jury formateur :

signature :

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Grille d'évaluation de l'UE 6.2 S6 « anglais professionnel »

NOM et PRENOM de l'ETUDIANT :

Critères	Indicateurs	Commentaires	Points
Justesse du vocabulaire	Les mots-clés sont recherchés avec le souci du sens Le vocabulaire utilisé dans l'abstract est adapté La terminologie professionnelle est présente		/10 pts
Pertinence du sens	L'authenticité de la langue anglaise est respectée (pas de traduction littérale). Le sens du résumé est retrouvé		/6 pts
Cohérence de la présentation	Le résumé en français et l'abstract en anglais constituent la quatrième de couverture. L'abstract est structuré Les mots clés (en français et en anglais) sont mis en évidence		/4 pts
Total			/20 pts

Appréciation générale :

Nom et prénom du correcteur :

signature :

Date :

Si hors sujet, ne pas poser la note zéro, procéder à une notation en fonction de la grille d'évaluation en se centrant sur les critères et indicateurs

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Annexe VII : Fiche argumentaire – Echelle de notation

FICHE ARGUMENTAIRE*

UE 5.6 S6 - MIRSI

**REMARQUES FORMULEES PAR LES EVALUATEURS DU MIRSI
EN CAS DE NOTE INFERIEURE A LA MOYENNE**

Nom, prénom de l'étudiant :

Promotion :

Date et signature des évaluateurs :

****Les arguments doivent se référer à la grille d'évaluation du MIRSI (grille à remplir) et aux indicateurs du référentiel de certification. La note doit correspondre à l'échelle de notation.***

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

ECHELLE DE NOTATION INDICATIVE GLOBALE :

EVALUATION POUR UN TRAVAIL D'INITIATION A LA RECHERCHE - NIVEAU DE FIN DE FORMATION

Zéro	Nul ou irrecevable Prestation insuffisante, copie blanche ou quasiment blanche ou plagiat avéré
1 à 4*	Insuffisance patente Hors sujet, exposé non mené à son terme ou incapacité systématique à formuler des réponses cohérentes
5 à 7*	Très insuffisant Par rapport à la majorité des capacités de l'épreuve
8 à 9*	Insuffisant - insuffisance légère dans la majorité des critères - insuffisance patente dans un seul des critères - contresens ou approximation sur une donnée ou un concept important.
10 à 13	Moyen à satisfaisant Prestation satisfaisante avec des insuffisances partielles par rapport à l'un des critères d'appréciation de l'épreuve et des marges d'évolutions possibles, des connaissances à approfondir, des maladresses dans l'expression.
14 à 16	Très satisfaisant Prestation complètement cohérente, réponse à l'ensemble des capacités, forme claire et construite. Très bonne maîtrise de la méthodologie.
17 à 20	Travail excellent voire remarquable par son originalité Intérêt professionnel particulier de la prestation qui intègre une excellente maîtrise de la méthodologie à ce niveau de fin de formation voire illustration de méthodologies nouvelles susceptibles d'être employées par des professionnels.

*L'absence d'appropriation du vocabulaire professionnel peut être souvent relevée dans les prestations des candidats ayant des notes inférieures à la moyenne.

C'EST L'ENSEMBLE DES INDICATEURS QUI DÉTERMINE UNE COMPÉTENCE

N-B : Il s'agit d'un outil complémentaire. Il convient de vérifier au préalable que la note globale du domaine de compétence (critères détaillés écrit+oral) soit d'abord posée.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Annexe VIII Attestation sur l'honneur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**DIRECTION REGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**
Pôle formation-certification-métier

Diplôme d'Etat de.....

Travaux de fin d'études :

(nom du document).....

Conformément à l'article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle du 3 juillet 1992 :
« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque ».

Phrases à insérer par l'étudiant, après la page de couverture, du (nom du document)....., à dater et à signer

J'atteste sur l'honneur que la rédaction des travaux de fin d'études, réalisée en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de.....est uniquement la transcription de mes réflexions et de mon travail personnel.

Et, si pour mon argumentation, je copie, j'emprunte un extrait, une partie ou la totalité de pages d'un texte, je certifie avoir précisé les sources bibliographiques.

Le.....

Signature de l'étudiant :

Fraudes aux examens :

CODE PENAL, TITRE IV DES ATTEINTES A LA CONFIANCE PUBLIQUE
CHAPITRE PREMIER : DES FAUX

Art. 441-1 : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Loi du 23 décembre 1901, réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Art. 1^{er} : Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

PREFET DE LA REGION BRETAGNE
DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

NOTE RELATIVE AUX CONSEQUENCES DES FRAUDES COMMISES PENDANT LES EPREUVES DE CERTIFICATION, NOTAMMENT LES PLAGIATS

LES FRAUDES PENDANT LES EXAMENS

Celles-ci sont par exemple : l'utilisation d'antisèches, du téléphone portable et le plagiat.

- 1) Toute fraude commise dans les examens ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit (loi du 23 décembre 1901).
- 2) La nullité de l'épreuve est prononcée par le jury lorsque la fraude est établie. La constatation de la fraude est portée sur le procès-verbal du jury d'examen.
- 3) Le directeur de l'établissement de formation engage une procédure disciplinaire pour non respect des droits et obligations figurant dans le règlement intérieur. (Les motifs de poursuite disciplinaire et les sanctions possibles doivent être portés au règlement intérieur).
- 4) La DRJSCS peut engager des poursuites pénales en saisissant le procureur de la République - Si le plagiat est avéré, le candidat peut tomber sous le coup de la loi du 23 décembre 1901 sur les fraudes pendant les examens et la DRJSCS peut donc engager des poursuites pénales pour atteinte aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Si une condamnation est prononcée par la juridiction pénale et qu'elle revêt un caractère définitif, elle sera portée au casier judiciaire (article 768 et suivants du code de procédure pénale).
- 5) Il n'est pas possible pour la DRJSCS de prendre des sanctions disciplinaires contre le candidat (par exemple l'interdiction de se représenter à l'examen pendant plusieurs sessions, cela n'est pas prévu dans les textes réglementaires du code de l'action sociale et des familles).

LE CAS PARTICULIER DES PLAGIATS

Les nouvelles technologies favorisent le développement des plagiat et il importe d'élaborer des dispositions communes à **tous les examens mis en place par la DRJSCS de Bretagne** pour y remédier.

- Définition et réglementation: « Le plagiat, est le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirées de l'œuvre d'autrui ». (définition du délit de plagiat selon le Règlement des études de l'université)

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Par référence à la Loi 206.961 du 1^{er} août 2006 du code de la propriété intellectuelle : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit, jouit sur cette œuvre d'un droit de propriété incorporel exclusif ». Tout contrevenant s'expose donc à des sanctions pénales.

Il s'agit d'un emprunt d'écrits produits par autrui, sans références d'auteur en bas de page, (mention des sources) et sans guillemets encadrant les extraits empruntés.

Il faut évidemment apporter la preuve du plagiat, pour que celui-ci soit considéré comme avéré : recherche des documents sources et mention sur les pages des extraits copiés, (surligner les passages)

L'importance (nombre de paragraphes ou de pages) des écrits plagiés par rapport au document présenté au jury peut varier. Toutefois, dans le cas où elle serait très faible, eu égard au volume du travail remis, c'est le président du jury qui déterminera si cela peut être considéré comme plagiat soumis à décision du jury final. .

- Découverte du plagiat

Selon qu'il soit découvert avant ou après inscription de l'étudiant à l'examen, et par qui, centre de formation, examinateur, DRJSCS, la procédure sera différente.

- La procédure à mettre en œuvre est la suivante :

1- découverte avant l'inscription au diplôme d'Etat d'un plagiat **avéré** lors de la remise du travail par l'étudiant : le centre de formation en informe la DRJSCS. Le conseil de discipline est réuni et prend une décision en se référant à son règlement intérieur, ce qui a pour conséquence la non-présentation à la session du DE.

2- découverte par le centre de formation après l'inscription au DE du plagiat **avéré** : prévenir la DRJSCS, qui informera les examinateurs, afin qu'ils soient très attentifs à la lecture du dossier sur les passages concernés

Les examinateurs procèdent à l'entretien normalement : présentation par le candidat (10mn) puis questions et dans les 10 mn de fin d'entretien, les examinateurs interrogent le candidat sur le plagiat avéré afin de lui faire constater.

3-Découverte par les examinateurs **d'un plagiat avéré** : (idem procédure précédente), faire constater au candidat et indiquer les passages concernés. Les examinateurs identifient et documentent les sources et les extraits des écrits plagiés et surlignent en regard les passages du travail de l'étudiant.

4- Dans le cas où il y a suspicion de plagiat, les examinateurs mènent un entretien normal et informent la DRJSCS (avec les passages du travail écrit concernés surlignés) afin qu'elle effectue des recherches et que la preuve du plagiat soit éventuellement apportée avant le jury final

5- S'il y a plagiat avéré, le jury plénier, à la demande du président, prend la décision de nullité de l'épreuve et pose la note de 0.

6- En cas de soupçon de plagiat, qui n'a pu être prouvé, le jury plénier émet une décision motivée et pose une note.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

7- Avant ou après la tenue de la session d'examen : le centre de formation réunit le conseil de discipline et peut prendre différents types de sanctions selon la gravité de la fraude : la simple réprimande ou la réprimande sévère, l'obligation de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique, l'attribution de la note 0 pour un travail, un examen ou une activité évaluée. (cas d'une épreuve dans le cadre du contrôle continu), une exclusion du centre de formation. La sévérité de la sanction disciplinaire dépend de la gravité du délit, du fait qu'il s'agit d'une récidive ou des autres circonstances du dossier.

A l'issue du conseil de discipline, la décision motivée doit être notifiée oralement à l'intéressé puis notifiée par courrier recommandé avec mention des voies de recours, le jour-même de son prononcé. (Elle doit être remise à l'étudiant dans un délai maximal de 5 jours).

Une copie de la décision doit être jointe au dossier de l'étudiant.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

**Chemin :****Code de la propriété intellectuelle**

Partie législative

Première partie : La propriété littéraire et artistique

Livres III : Dispositions générales relatives au droit d'auteur, aux droits voisins et droits des producteurs de bases de données

Titre III : Prévention, procédures et sanctions

Chapitre V : Dispositions pénales

Article L335-2

Modifié par Loi n°2007-1544 du 29 octobre 2007 - art. 41 JORF 30 octobre 2007

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.

La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaisants.

Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

Liens relatifs à cet article

Cité par:

Loi n°94-102 du 5 février 1994 - art. 19 (V)
 Arrêté du 11 décembre 2001 - art. 1 (V)
 Arrêté du 11 décembre 2001 - art. 1 (V)
 Décision n°2009-590 DC du 22 octobre 2009 - art., v. init.
 Décret n°2010-236 du 5 mars 2010 - art. (V)
 Décret n°2010-236 du 5 mars 2010 - art. 1 (V)
 Décret n°2010-236 du 5 mars 2010 - art. 4 (V)
 LOI n°2011-1862 du 13 décembre 2011 - art. 26, v. init.
 Code de la propriété intellectuelle - art. 331-42 (V)
 Code de la propriété intellectuelle - art. L335-5 (V)
 Code de la propriété intellectuelle - art. L335-6 (V)
 Code de la propriété intellectuelle - art. L335-7 (VD)
 Code de la propriété intellectuelle - art. L335-8 (V)
 Code de la propriété intellectuelle - art. L335-8 (V)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (M)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (V)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (V)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (V)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (V)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (VD)
 Code de procédure pénale - art. 398-1 (VD)
 Code de procédure pénale - art. 495 (V)
 Code de procédure pénale - art. 495 (VD)
 Code de procédure pénale - art. 495 (VD)
 Code de procédure pénale - art. 495-6-1 (Ab)
 Code de procédure pénale - art. 706-1-2 (T)
 Code de procédure pénale - art. 706-1-2 (VD)
 Code des douanes - art. 67 bis (V)
 Code des douanes - art. 67 bis-1 (V)
 Code des douanes - art. 67 bis-1 (V)
 Code monétaire et financier - art. L123-1 (V)

Codifié par:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=5F6E32902744E8863...> 05/02/2015

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

Annexe VIII

NORMES DE PRESENTATION :

Les aspects formels et structurels :

I La mise en page :

Utilisation de papier blanc, format 21/29.7, d'un poids de 80 à 100 gr.

I . 1 Le choix de l'écriture :

Les seules polices adaptées à la documentation professionnelle sont celles qui reprennent les caractères romains.

Arial, Times New Roman.

La taille des caractères : 11 pour le texte, 12 pour les titres de subdivisions, 14 pour les titres des différentes parties.

I . 2 Espacement et mise en page :

Utilisation d'un interligne simple

Aérer le texte afin de faire ressortir les points importants

Utilisation du recto de la feuille uniquement.

Travailler avec des marges constantes :

- Gauche : 2.5 cm
- Droite : 2.5 cm
- Haut de page : 2.5 cm
- Bas de page : 4 cm
- Reliure : 1 cm

I . 3 Numérotation des divisions :

Chaque chapitre et sous-chapitre ont un titre significatif. Chaque nouveau chapitre débute sur une nouvelle page.

Le texte se décompose en un certain nombre de subdivisions inférieures au chapitre : les sous-chapitres ou paragraphes et leurs subdivisions.

Chaque paragraphe sera numéroté de la manière suivante :

- le premier chiffre indique le chapitre
- le deuxième, le paragraphe
- les suivants, les subdivisions

On aura par exemple :

I.1 Ressources

I.1.1 Formateur guidant

I.1.2 La guidance

I.1.2.1 guidance individuelle

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

- a) En présentiel
- b) en numérique

Si la subdivision dépasse la mention de 4 chiffres, on adopte la subdivision alphabétique a), b),
 En effet, au delà d'une subdivision à 4 chiffres, la lisibilité devient malaisée.

I . 4 Lisibilité du texte :

I . 4 . 1 : Le titre

Il doit accrocher pour inciter à la lecture du texte.
 Il se trouve une fois le texte rédigé et doit être en phase avec le contenu du document.
 Les titres de six à douze mots sont les plus efficaces.

I . 4 . 2 : Les sous-titres

Le sous-titre met le lecteur en appétit pour la suite.
 Il est choisi après la rédaction.
 La lecture de l'ensemble des sous-titres doit permettre d'avoir la synthèse de l'ensemble du texte.

I . 4 . 3 : Le texte

Aérer pour rompre la monotonie d'un long texte.

Utiliser le verbe au présent. Le verbe, c'est l'action, le présent est mobilisateur.

Remplacer les substantifs abstraits par des adjectifs concrets : exemple : au lieu de simplicité dire simple.

I . 4 . 4 : Les tableaux, schémas, graphiques

Ils peuvent être insérés à gauche ou au-dessus des textes qui s'y rapportent.
 La taille recommandée est de 7 cm au maximum.

I . 4 . 5 : La pagination

Essentielle pour favoriser un repérage rapide de l'information.

S'assurer que la pagination est :

- Facilement repérable
- Toujours disposée au même endroit
- Suffisamment dégagée du texte
- Conforme au contenu du sommaire.

Toutes les pages sont numérotées sauf :

- les pages blanches
- les pages de titres séparateurs

Le travail est paginé en chiffres arabes.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

Les annexes sont numérotées en chiffres romains. Elles ne sont pas prises en compte dans le nombre de pages demandées pour le travail.

La numérotation se trouve le plus souvent dans les coins extérieurs et inférieurs.

La bibliographie est paginée à la suite du corps du travail.

II – Les annexes :

Elles sont placées à la suite de la bibliographie.

Elles rassemblent l'ensemble des supports utilisés pour construire le travail. Elles peuvent concerner des schémas, des textes, des grilles d'entretiens, des questionnaires, des tableaux, des lettres type, feuilles administratives...

Elles sont référencées dans l'ordre d'apparition dans le texte.

Lorsqu'il y en a plusieurs, il est nécessaire de faire un sommaire pour les répertorier. Ce sommaire se place au début des annexes.

III – Le sommaire :

Il met en évidence le plan du travail avec le cheminement effectué. Indispensable, il permet au lecteur d'identifier rapidement les différentes étapes qui ponctuent le document.

Il reprend systématiquement les titres, les sous titres et les subdivisions.

Il est limité au troisième niveau de division

IV – La couverture :

Le but : attirer l'attention du lecteur, l'inciter à ouvrir l'ouvrage.

- en haut de la page, en centré, noter l'institut de formation et son adresse (caractères entre 10 et 14points).
- Au centre de la page, le titre de l'ouvrage : en phase avec le contenu du document (caractères : 24 à 48 points)
- En bas le nom, le prénom de l'auteur, la formation poursuivie, la promotion (caractères entre 10 et 14 points)
- Réserver une marge de 4 centimètres à gauche, 1 centimètre à droite, en haut et en bas.

Si vous mettez une illustration, celle-ci doit avoir un lien évident avec le sujet traité, permettre un décodage rapide de l'information et susciter une réaction.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

V – La quatrième de couverture :

Elle doit se présenter avec une marge à gauche de 4 centimètres et à droite de 2 centimètres.

Exemple :

NOM :
PRENOM :
TITRE :
Présentation synthétique du travail en Anglais : en dix à quinze lignes, doit reprendre les idées principales
Présentation synthétique du travail en Français : en dix à quinze lignes, doit reprendre les idées principales
MOTS CLES : Quatre à cinq mots clés en Anglais .
MOTS CLES : Quatre à cinq mots clés en Français .
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS :
Adresse
TRAVAIL ECRIT DE FIN D'ETUDES – Année de formation

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

Les aspects bibliographiques :

Conventions générales :

Une règle de base est de « rendre à César ce qui est à César », c'est la seule manière de permettre au lecteur de vérifier le bien-fondé des affirmations et de pouvoir préciser d'où proviennent ces affirmations.

Lorsque l'on fait référence aux idées, découvertes, travaux, thèses, concepts... d'un auteur dans un texte, on se doit de citer ces sources au fur et à mesure, même si l'on s'exprime avec ses propres mots.

La bibliographie à la fin du travail :

Son but est de citer vos sources et de permettre au lecteur d'aller plus loin dans la connaissance du thème. C'est une question d'honnêteté.

Elle reprend tous les documents consultés, utilisés, cités pour la réalisation du travail.

Une référence bibliographique présente une description complète d'un document (auteur, année de publication, titre, édition, etc.). La présentation suit des règles précises, ponctuation comprise, relatives à chaque type de document (livre, article de revue, site web etc.) ainsi que le support (papier ou en ligne).

Il existe des normes pour présenter une bibliographie, normes qui varient légèrement d'une école à l'autre. L'essentiel est de s'en tenir à une norme précise et de la respecter pour toutes les références.

Présentation des références bibliographiques :

Un style uniforme de présentation des références (taille des caractères, police, ponctuation) est indispensable pour assurer cohérence et lisibilité des références.

La bibliographie, composée des références bibliographiques, doit suivre les règles de présentation suivantes :

- Classement par catégories de documents (livres, textes officiels, articles de revues, articles de journaux, sites Web, messages électroniques, etc.)
- Classement par ordre alphabétique d'auteurs (dans chacune des catégories de documents)

L'essentiel de la norme AFNOR Z 44-005

La présentation des références bibliographiques fait l'objet de la norme Z 44-005 : Références bibliographiques, contenu, forme et structure.

La norme AFNOR est contraignante en ce qui concerne les éléments devant être obligatoirement mentionnés. En revanche, elle laisse une certaine liberté quant à la présentation matérielle :

"L'utilisation des majuscules doit être conforme à l'usage de la langue..." 6.3

"Un système cohérent de ponctuation doit être utilisé..." 6.4

"Des variations dans les caractères typographiques ou l'utilisation du soulignage peuvent être employés pour mettre l'accent sur une distinction entre les éléments..." 6.5

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Les bibliographies et bases de données françaises ne suivent pas nécessairement les recommandations de l'AFNOR. Elles en respectent cependant les principes.

1. Les monographies.

Eléments de la description : les éléments obligatoires

La mention de responsabilité principale (l'auteur).

Le titre.

La responsabilité secondaire (éditeur intellectuel, traducteur, illustrateur etc.)

L'édition

La publication (lieu d'édition, éditeur commercial)

L'année d'édition.

Le nombre de pages.

La collection

Les notes (par exemple le titre original d'un ouvrage traduit.

Le numéro normalisé d'ISBN.

Exemple :

MASSON, André, PALLIER, Denis. *Les bibliothèques*. 5e ed. ref. Paris: Presses universitaires de France, 1982. Que sais-je.

MAITRE, Jean-François. *Sur certaines normes fonctionnelles dans les espaces de matrices et d'opérateurs*. 1974. Thèse, sciences mathématiques, Grenoble.

Problèmes particuliers :

L'auteur : les noms sont reproduits tels qu'ils se présentent sur la publication, mais doivent être inversés si nécessaire dans l'ordre 1) Nom 2) Prénom. On peut ne mentionner que les initiales des prénoms s'il ne risque pas d'y avoir confusion.

Si l'auteur est une collectivité: il peut arriver qu'une collectivité soit subordonnée à une autre collectivité. Si cela est nécessaire pour une bonne compréhension, il faut donner le nom des deux Bibliothèque nationale (Paris)

Exemple :

Ministère des transports français : France. Ministère des transports

Il y a plus d'un auteur :

S'il y a deux ou trois auteurs (personnes physiques ou collectivités), on donne les deux ou trois noms, dans l'ordre où ils se présentent sur la publication.

S'il y a quatre auteurs et plus, on peut citer le premier, les deux premiers, ou les trois premiers. Lorsqu'un ou plusieurs noms sont omis, on mentionne et al. (et alii) après de dernier nom.

HARKINS, William A. *et al.*

Si le nom de l'auteur n'est pas mentionné et ne peut être connu, c'est le titre qui apparaîtra en premier dans la référence. **On évitera d'écrire : "anonyme" en substitut du nom d'auteur.**

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

2. Partie de monographie

Lorsque l'on souhaite ne citer par exemple, qu'un chapitre d'un livre.

Les éléments de la description: les éléments obligatoires :

responsabilité principale

titre du document-hôte (titre du livre dont est extrait la partie que l'on souhaite citer)

édition

publication

année d'édition

localisation dans le document-hôte (numéro du chapitre et références des pages citées)

FURET, François et RICHEL, Denis. <i>La Révolution française</i> . Nouv. ed. Verviers: Marabout, 1979. Chapitre 7, le temps de la détresse, p.203-251.
--

3. Contribution à une monographie

On parle de "contribution à une monographie" lorsqu'un auteur a rédigé un chapitre, par exemple, à l'intérieur d'un livre, auquel il a collaboré.

On distingue:

- 1) la contribution (le chapitre).
- 2) le document-hôte (le livre)

Les éléments de la description: les éléments obligatoires

la responsabilité principale de la contribution

le titre de la contribution

la responsabilité principale du document-hôte

le titre du document-hôte

l'édition :

la publication, lieu et éditeur commercial

la date d'édition

la localisation de la contribution dans le document-hôte

Exemple :

BOLLEN, Robert. L'auto-analyse de l'établissement scolaire et l'amélioration de l'école. In Hopkins, David. <i>La pratique de l'auto-analyse de l'établissement scolaire</i> . Paris: Economica, 1988, vol.1, p.155-167.
--

DAUMAS, François. L'Egypte pharaonique. Dans <i>Encyclopaedia universalis</i> . Paris: Encyclopaedia universalis, 1990, Corpus 7, p. 989-1000.
--

4. Article de périodique.

Les éléments: les éléments obligatoires

la responsabilité principale (l'auteur)

le titre de l'article

la responsabilité secondaire

le titre du document-hôte (titre du périodique dans lequel est paru l'article).

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Évaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---

la localisation dans le document-hôte (année, désignation du fascicule, pagination de l'article).

La désignation d'un fascicule doit être aussi complète que possible : préciser volume, année, éventuellement série (nouvelle série par exemple), le mois, la semaine ou le jour de publication s'il y a lieu.

Exemple :

TREGO, Alexandre. La rénovation de l'enseignement technique par la base. *Le conseiller d'éducation*, mars 1985, n°80, p. 43-54.

Sur beaucoup de revues à caractère universitaire, les dates ou l'indication de volume sont mentionnés en chiffres romains.

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	--------------------------------	---

Quelques guides de rédaction de bibliographies sur Internet

Références Bibliographiques – INSA - Lyon

<http://docinsa.insa-lyon.fr/refbibli/index.php>

Normes bibliographiques – IAMM-CIHEAM - Montpellier

http://www.iamm.fr/html/ress_sc/docu/norme_biblio/1def.html

Les normes de rédaction bibliographique, BU-Lettres/BU-Sciences - Université catholique de l'Ouest - Angers.

http://www.uco.fr/info/biblio-info/menu3/menu3_1/bus_normes_bibliographie.php

Présentation des références bibliographiques ou comment organiser sa documentation / Carine El Bekri-Dinoird - Bibliothèque Universitaire de Reims, Lettres et Sciences Humaines

<http://www.univ-reims.fr/URCA/BU/lettres/cecile.html>

Comment présenter des références bibliographiques / Dominique Filippi - Bibliothèque Universitaire Paris 8

<http://www-bu.univ-paris8.fr/Pub/Formation/RefBiblio.html>

Guide de l'écriture d'une liste bibliographique et d'une liste de références /

Françoise Lange - Bibliothèque Paul Emile Boulet

http://www.uqac.quebec.ca/zone03/sct_bibl.htm

Rédiger une bibliographie : Les supports papiers, les supports électroniques, les citations bibliographiques dans le texte - Bibliothèque de l'Université du Havre

<http://gromit.univ-lehavre.fr/bibleHavre/pages/fiches/fichesP.asp>

Deux grands styles anglo-saxons :

References/Bibliography Harvard Style – University of Queensland, Australia

http://www.library.uq.edu.au/training/citation/harvard_6.pdf

A Guide for Writing Research Papers Based on Modern Language Association (MLA) Documentation – Capital Community College, Hartford (USA)

<http://webster.commnet.edu/mla/index.shtml>

Bibliographie et références bibliographiques : système Harvard

http://www.univ-reims.fr/site/bibliotheques/memoires-et-theses/gallery_files/site/1/1697/20119/20141/20146/31187.pdf

NORMES BIBLIOGRAPHIQUES Adaptation française des normes de l'APA

http://benhur.telug.quebec.ca/~mcouture/apa/normes_apa_francais.pdf

Groupe de travail M.I.R.S.I. Bretagne	Rédaction : groupe de travail inter I.F.S.I. Bretagne	Vérification : GCS – IFSI CRF Brest	Validation : DRJSCS-ARS	Evaluation : Octobre 2018 N+1 de mise en application
---	--	---	----------------------------	---